

Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT BANCAIRE ET FINTECH

Formation en Apprentissage

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Marina TELLER

Professeure

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit bancaire et FinTech » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise des activités juridiques et contentieuses des établissements bancaires et financiers, avec une formation originale sur les enjeux financiers des « deep technologies », grâce au programme de recherche Deep Law for Technologies (DL4T). La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui concernent la banque et la finance.

Elle vise notamment à donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide et efficace dans le milieu professionnel ou dans les cabinets spécialisés. Par l'adjonction et la synthèse des savoirs et des savoirs faire, la spécialité « Droit bancaire et financier » veut apporter aux étudiants une culture juridique propre à la banque et à la finance leur permettant de posséder une capacité de mobilité professionnelle.

En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle ». Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions pointues mêlant la finance et l'économie numérique. L'objectif est de former des praticiens dotés de qualités d'innovation et de réflexion leur permettant de s'adapter aux défis auxquels sera confronté l'univers bancaire et financier de demain.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former des professionnels aptes à assurer toute fonction juridique dans le secteur de la banque et de la finance : responsable *compliance*, chargé de clientèle entreprise, responsable de clientèle privée, conseiller en produits épargne, analyste de prêt, gestionnaire de patrimoine, responsable contentieux, avocat spécialisé, etc..

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit Bancaire et Fintech » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (via la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>)

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès du service de la Formation continue.

Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance – Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I.Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, à partir du mois de septembre. Pour les étudiants qui ne sont pas en apprentissage, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (290h)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Enseignants	Coef.
UE Risques bancaires – contrôle continu			6 Ects
Compliance	30	Bertrand Brehier, Professionnel Société Générale Julien Garnier, Société Générale Private Banking, Monaco ; Nessym Tyr	2
Analyse des risques bancaires	30	F. Vernanchet, Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	2
UE Gestion des risques – contrôle continu			6 Ects
Droit des assurances approfondi	20	Anne Trescases, Maître de Conférences UniCA	1
Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)*	10	Anne Trescases, Maître de Conférences UniCA	0,5
Droit des opérations bancaires	20	Eva Mouial, Professeure UniCA	1
Insertion professionnelle	5	Stéphane Tounsi, Professionnel	-
UE Techniques bancaires et de financement – contrôle continu			6 Ects
Financement alternatif et fonds d'investissement	20	Thierry Granier, Professeur, Juriste Loïc Chollet, Caisse d'Epargne, Monaco	1
Titrisation et financement structuré	10	Grégory Benteux, Avocat	0.5
Analyse financière et techniques de financement	20	Véronique Péres, Maître de Conférences IAE	1
UE Spécialisation Fintech et droit – contrôle continu			6 Ects
Droit pénal du numérique*	20	Laurent Saenko, PR Université D'Aix Marseille	1
Blockchain et standardisation*	10	Michelle Abraham, Professionnel	0.5
Transformation des métiers du droit et LegalTech*	10	Vincent De Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Chaire Koyré (Droit économique et Intelligence Artificielle)*	20	Marina Teller, PR UniCA	-
FinTech	5	Sébastien Praicheux, Avocat	-
UE Spécialisation Fintech et Trading PPR – contrôle continu			6 Ects
Droit de la cryptofinance § Token Economy*	20	Frederic Marty, CR CNRS, Rémy Ozcan, Avocat	1
Entreprise et cyber-risque*	10	Eric Rolin, professionnel et Flavie Walter, Doctorante	0.5
Histoire des banquiers et trading algorithme	10	Bertrand Brehier, professionnel	0.5
Atelier Fablex 1	20	Marina Teller, Pr UniCA	-

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :**Article 1.2.1 :** Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (112h)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Enseignants	Coef.
UE Spécialisation de réglementation bancaire et financière - Contrôle continu		6 Ects	
Règlementation bancaire et prudentielle	20	Vincent Jamet, Adj. au Chef du Service d'Études et de Coordination sur la Régulation Financière	1
Produits dérivés	20	Christophe Yvon, Responsable Droit des Opérations de Marché, SG	1
Droit des marchés financiers	10	Bertrand Brehier, Société Générale	0.5
Droit bancaire européen	20	Marco Bodellini, Mcf en droit bancaire Université de Londres	1
UE Projet professionnel et de recherche – contrôle continu		24 ects	
Grand oral et méthodologie de la recherche	20	Marina Teller, PR UniCA	3
Atelier Fablex 2	22	Marina Teller, PR UniCA	NN
Atelier professionnel : finance décentralisée (facultatif)	(5)		
Atelier professionnel : intelligence économique (facultatif)	(10)		

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Total des heures à l'Université : 402 heures.

Article 2 : L'étudiants est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit bancaire et fintech se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Toutes les unités d'enseignement sont soumises à du contrôle continu reposant sur l'assiduité, participation orale, écrits ou travaux à préparer. La soutenance (Grand oral) est noté sur 60 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 9 : En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit bancaire et FinTech », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

10393 € l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

Taux de réussite : 100%

**Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 50% en emploi, 38% en étude, 13% en recherche d'emploi
(Sources : Statistiques OVE, 2023)**

Réseau ALUMNI

